

Entre compensation et contestation dans le cadre de la gestion d'un Plan d'Action et Réinstallation : les interactions sociales autour des déplacements induits par les projets urbains à Cotonou (Bénin)

Obafemi Cyprien OWOLABI,

École Internationale d'Eco-Gestion et d'Ingénierie (EIEGI), Poissy (France)

cyprien.owolabi@gmail.com

Résumé : À Cotonou, le Projet de Développement de la Route des Pêches et de Modernisation du Littoral a provoqué le déplacement involontaire de nombreux ménages, révélant des dynamiques sociales encore peu documentées. Au-delà du changement climatique, l'urbanisation rapide portée par de grands projets d'infrastructures constitue un facteur déterminant des migrations urbaines et de leurs conséquences sociales en Afrique de l'Ouest. Cette recherche analyse les dynamiques sociales entourant ces déplacements, en articulant les mécanismes de compensation mis en place par les promoteurs du projet et les formes de résistance développées par les populations affectées. La méthodologie mixte combine une enquête quantitative auprès de cent vingt (120) ménages impactés et de représentants institutionnels, des entretiens qualitatifs semi-directifs avec vingt-sept (27) acteurs (ménages, responsables institutionnels, élus locaux), et une analyse documentaire. Le cadre théorique s'appuie sur le modèle d'appauvrissement et de reconstruction de Cernea (1997) et la sociologie des logiques d'acteurs de Crozier et Friedberg (1977). Les résultats montrent que le système de compensation, bien que conforme aux normes réglementaires selon les institutions, se limite à une évaluation matérielle des biens et néglige les pertes économiques, relationnelles et symboliques subies par les ménages. Ils révèlent également une désintégration des solidarités communautaires, perceptible dans l'effondrement de l'entraide de voisinage, de la confiance interpersonnelle et de l'engagement associatif après le déplacement. La participation des ménages aux décisions demeure par ailleurs largement symbolique : les réunions communautaires fonctionnent davantage comme des dispositifs d'information descendante que comme de véritables espaces de dialogue. Enfin, les populations déplacées ne subissent pas passivement ces transformations : elles déploient des stratégies d'adaptation économique, de négociation institutionnelle et de mobilisation collective, une partie d'entre elles finissant néanmoins par adopter une attitude de résignation après plusieurs tentatives infructueuses.

Mots clés : déplacement induit, interactions sociales, compensation, contestation, gouvernance des évictions, Cotonou.

Abstract : In Cotonou, the Route des Pêches Development and Coastal Modernization Project triggered the involuntary displacement of numerous households, revealing social dynamics that remain largely undocumented. Beyond climate change, rapid urbanization driven by large-scale infrastructure projects constitutes a determining factor in urban migration and its social consequences across West Africa. This research analyzes the social dynamics surrounding these displacements, examining both the compensation mechanisms established by project developers and the forms of resistance developed by affected populations. The mixed-methods approach combines a quantitative survey of one hundred twenty (120) impacted households and institutional representatives, semi-structured qualitative interviews with twenty-seven (27) actors (affected households, institutional officials, local elected representatives), and documentary analysis. The theoretical framework draws on Cernea's (1997) impoverishment and reconstruction model and Crozier and Friedberg's (1977) sociology of actors' strategies. The findings show that the compensation system, while deemed compliant with regulatory standards by institutions, remains confined to a material valuation of assets and disregards the economic, relational, and symbolic losses sustained by households. They further reveal a disintegration of community solidarity, evident in the collapse of neighborhood mutual aid, interpersonal trust, and associative engagement following displacement. Household participation in decision-making processes remains largely symbolic: community meetings function more as top-down information sessions than as genuine spaces for dialogue. Finally, displaced populations are not passive in the face of these transformations: they deploy strategies of economic adaptation, institutional negotiation, and collective mobilization, some of them eventually adopting a resigned attitude after several fruitless attempts.

institutional negotiation, and collective mobilization, though a portion eventually adopt an attitude of resignation after repeated unsuccessful attempts.

Keywords : induced displacement, social interactions, compensation, contestation, eviction governance, Cotonou.

Introduction

Le développement urbain représente actuellement l'un des principaux moteurs de changement au sein des sociétés africaines modernes. G. Balandier (1955) a souligné dès le début que les processus d'urbanisation en Afrique ne se bornent pas à une simple réorganisation spatiale, mais impliquent une restructuration significative des systèmes sociaux traditionnels. J. Bayart (1989) a approfondi cette analyse en affirmant que les dynamiques d'appropriation de l'espace urbain en Afrique sont intimement liées aux relations de pouvoir entre l'État et les citoyens. Dans ce cadre, les grands projets d'infrastructures urbaines, souvent présentés comme des outils de modernisation et de développement, engendrent des impacts sociaux qui dépassent largement leurs objectifs techniques initiaux. Cette observation est particulièrement bien documentée dans les travaux sur les déplacements forcés de populations. M. Cernea (1997) a introduit un modèle classique des risques d'appauvrissement et de reconstruction pour expliquer les multiples pertes subies par les ménages déplacés, notamment la perte de terres, d'emplois, la marginalisation, l'insécurité alimentaire et la désarticulation des liens sociaux. T. Scudder et E. Colson (1982) ont enrichi ce modèle en proposant une approche séquentielle du déplacement en quatre étapes, allant du recrutement à l'intégration dans un nouveau cadre de vie. Plus récemment, T. Downing (2002) et C. de Wet (2005) ont mis en lumière les limites persistantes des dispositifs de réinstallation planifiée, en particulier leur incapacité à restaurer de manière durable les moyens de subsistance des populations touchées. R. Chambers et G. Conway (1992) ont, pour leur part, élaboré un cadre sur les moyens de subsistance durables, qui articule les diverses ressources mobilisées par les ménages pour faire face à ces changements, à savoir les capitaux humain, social, physique, financier et naturel. F. Vanclay (2003) a également contribué à formaliser l'évaluation des impacts sociaux des projets d'aménagement, en soulignant l'importance d'intégrer les aspects culturels et relationnels aux côtés des indicateurs économiques.

Au-delà de la question de la compensation, ces déplacements modifient aussi les interactions entre les populations touchées et les institutions responsables des projets. M. Crozier et E. Friedberg (1977) ont montré que les organisations, y compris celles de gouvernance publique, sont influencées par des jeux d'acteurs, des zones d'incertitude et des stratégies de négociation qui échappent souvent aux cadres formels établis. Cette vision stratégique des relations sociales peut être mise en relation avec les recherches de C. Tilly (1978) et S. Tarrow (1994) sur l'action collective, qui mettent en lumière les façons dont les populations se mobilisent lorsque les voies de négociation institutionnelles sont jugées insuffisantes. A. Honneth (1992) offre un cadre pertinent pour appréhender la dimension morale de ces tensions, puisque le sentiment d'injustice ressenti par les populations déplacées est lié tant à un manque de reconnaissance qu'à des besoins

matériels non satisfaits. D. Cefai (2007) propose quant à lui de considérer les espaces de consultation et de médiation comme de véritables arènes publiques, où se négocient concrètement, entre acteurs aux ressources disparates, les conditions de compensation et les possibilités de contestation. C'est à la croisée de ces différentes perspectives théoriques que se situe cette recherche, qui se concentre sur le projet d'aménagement de la Route des Pêches et de la modernisation du littoral à Cotonou. Destiné à améliorer les conditions de vie des populations, ce projet a conduit, lors de sa réalisation, au déplacement involontaire de nombreux ménages, entraînant une rupture du tissu social et une insatisfaction durable parmi les personnes concernées, malgré l'existence d'un dispositif de gouvernance censé équilibrer les objectifs d'aménagement et la préservation des conditions de vie. Ce constat rejoint les analyses de Cernea (1997) sur la perte de repères sociaux et culturels liée au déplacement, ainsi que les études menées dans le contexte béninois, qui mettent en avant l'insuffisance des dispositifs d'indemnisation et la désorganisation des réseaux de solidarité communautaire suite aux déplacements forcés.

Cette recherche vise donc à interroger les interactions sociales engendrées par les déplacements résultant des projets urbains à Cotonou, en articulant deux logiques a priori opposées mais en réalité étroitement liées : celle de la compensation, portée par les institutions et centrée sur l'indemnisation matérielle des pertes, et celle de la contestation, soutenue par les populations touchées, qui mobilisent des stratégies d'adaptation, de négociation et de résistance face à un dispositif jugé inadéquat. La question de recherche qui guide cette recherche peut ainsi être formulée comme suit : dans quelle mesure les mécanismes de réinstallation en cours occultent-ils les dimensions socioculturelles de la vulnérabilité, et comment la rupture des liens sociaux et spatiaux consécutifs aux déplacements redéfinit-elle les trajectoires des ménages affectés, oscillant entre acceptation, négociation et contestation du dispositif compensatoire ? Pour répondre à cette question, l'analyse s'appuie sur deux cadres théoriques complémentaires. Le modèle d'appauvrissement et de reconstruction de Cernea (1997) permet de documenter les risques d'appauvrissement associés aux déplacements et d'évaluer la portée réelle des dispositifs de compensation en place. Par ailleurs, Crozier et Friedberg dans *L'Acteur et le Système* (1977) éclaire les rapports de pouvoir, les stratégies et les marges de négociation qui façonnent les interactions entre les promoteurs de projet, les institutions publiques et les ménages déplacés. L'étude repose sur une méthodologie mixte ainsi qu'une analyse documentaire visant à situer les résultats dans leur contexte.

L'article se décline en quatre sections. La première explore les mécanismes de compensation tels qu'ils sont perçus et vécus par les personnes touchées. La deuxième section s'intéresse à la rupture des solidarités communautaires et à la reconfiguration des interactions sociales à la suite des déplacements. La troisième section examine la participation des populations au processus décisionnel et les limites de la gouvernance des évictions. Enfin, la quatrième section met en lumière la diversité des stratégies d'adaptation, de négociation et de contestation adoptées par les ménages, montrant que les populations déplacées ne restent pas passives face aux transformations imposées, mais mobilisent, en fonction de leurs ressources et contraintes, un éventail d'actions variées.

1. Méthodologie

Cette recherche a été réalisée à Cotonou, la capitale économique du Bénin, dans le cadre d'un projet visant à aménager la Route des Pêches et à moderniser le littoral. Initié par les autorités béninoises, ce projet a pour objectif de promouvoir le tourisme et d'améliorer les infrastructures côtières. Il s'inscrit dans un contexte plus large de transformation urbaine que la ville connaît depuis plusieurs années, caractérisé par une multiplication des grands chantiers et une pression foncière accrue sur les zones côtières et périurbaines. Le projet concerne une voie stratégique qui relie plusieurs quartiers côtiers de Cotonou, historiquement habités par des populations dont les activités économiques, telles que la pêche, le commerce de proximité, l'artisanat et la restauration de rue, dépendent fortement de la proximité de la mer et de la densité de l'urbanisation environnante. Sa mise en œuvre a conduit au déplacement involontaire d'un grand nombre de ménages vivant sur le site des travaux, ainsi qu'à la disparition de plusieurs quartiers dont la structuration sociale s'était développée sur plusieurs décennies. Cela rend ce contexte particulièrement pertinent pour étudier les interactions sociales liées aux déplacements causés par des projets urbains. Le cadre institutionnel du projet s'appuie sur divers textes réglementaires nationaux concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation des personnes touchées. Il inclut également des exigences des partenaires techniques et financiers impliqués dans le financement des travaux, telles que l'organisation de consultations communautaires, la formation de commissions pour évaluer les biens, et un système de gestion des plaintes. Ce qui est particulièrement intéressant ici, c'est le fossé entre ce cadre institutionnel théorique et son application réelle, telle que vécue par les populations déplacées, qui constitue le noyau empirique de cette recherche.

Cette recherche utilise une méthodologie mixte, combinant des approches quantitatives et qualitatives pour explorer à la fois l'ampleur des phénomènes observés et la profondeur des expériences des populations concernées. La population principale de l'étude inclut tous les ménages affectés par le projet ainsi que les acteurs institutionnels impliqués dans sa conception et sa mise en œuvre. L'échantillon quantitatif comprend cent vingt ménages déplacés, choisis de manière raisonnée pour garantir une diversité de profils socio-professionnels, incluant propriétaires et locataires, commerçants, pêcheurs, artisans, restaurateurs et vendeurs ambulants, ainsi qu'une variété de situations résidentielles, allant de ménages installés depuis longtemps à ceux plus récemment arrivés. Ce choix vise à capter des expériences variées du déplacement plutôt qu'à atteindre une représentativité statistique stricte, ce qui est difficile dans un contexte où l'identification exhaustive des personnes touchées n'est pas complète. Le sous-échantillon qualitatif a été constitué à partir de l'échantillon quantitatif, en veillant à maintenir une diversité de parcours, notamment des personnes ayant des réactions contrastées face au déplacement, allant de la conformité à la mobilisation collective. Ce sous-échantillon inclut également plusieurs responsables institutionnels et des élus locaux, dont les témoignages/récits ont permis d'éclairer l'organisation des solidarités communautaires antérieures.

Le volet quantitatif repose sur une enquête par questionnaire structuré, administrée en face à face auprès des cent vingt ménages sélectionnés et des représentants institutionnels. Cette enquête aborde quatre dimensions principales qui structureront l'analyse des résultats : la perception et l'évaluation des mécanismes de compensation, l'évolution des interactions sociales et des solidarités communautaires avant et après le déplacement, la qualité perçue de la participation au processus décisionnel et à la gouvernance des évictions, ainsi que les stratégies d'adaptation, de négociation et de contestation développées par les ménages. Le volet qualitatif, quant à lui, comprend des entretiens semi-directifs approfondis, réalisés à partir d'un guide d'entretien qui aborde les mêmes dimensions tout en permettant une expression libre des expériences vécues. Cela permet d'accéder à des aspects difficiles à saisir uniquement par le questionnaire, tels que le sentiment d'injustice, la mémoire des solidarités perdues ou les parcours individuels de négociation et de résignation. Les entretiens ont été intégralement transcrits puis analysés selon une approche thématique organisée autour des catégories issues des deux cadres théoriques retenus. L'analyse documentaire constitue le troisième volet de la collecte de données, englobant les rapports institutionnels relatifs au projet, les textes réglementaires nationaux régissant les procédures d'expropriation et d'indemnisation au Bénin, ainsi que les exigences des partenaires techniques et financiers. Ce travail de recherche permet de contextualiser les résultats et de situer le cas de la Route des Pêches dans une perspective comparative avec d'autres expériences de réinstallation documentées.

2. Résultats

2.1. Mécanismes de compensation

Les résultats de l'enquête révèlent que les mécanismes de compensation instaurés dans le cadre du projet d'aménagement de la Route des Pêches sont largement jugés insatisfaisants par les Personnes Affectées par ce Projet (PAP).

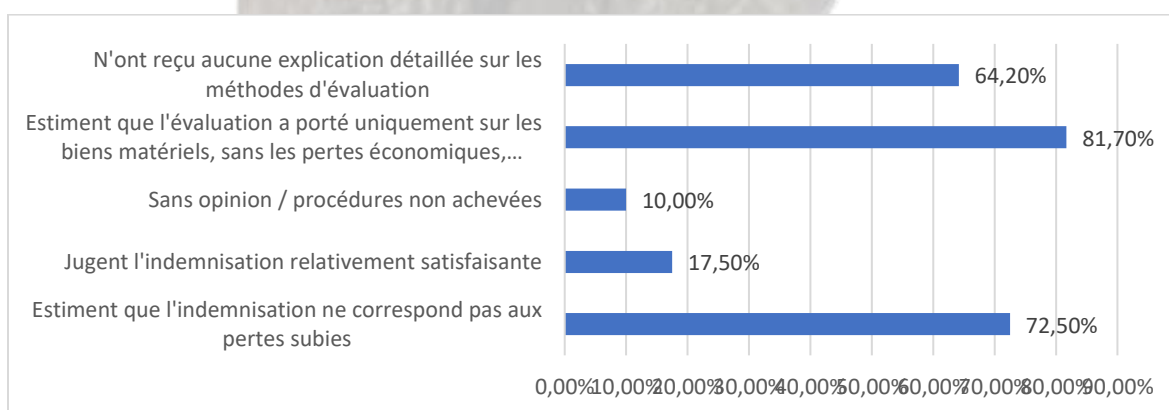


Figure 3 : Perception et évaluation de l'indemnisation par les personnes affectées par le projet, **Source** : Données de terrain, 2026

Ces cinq chiffres illustrent un constat similaire : le problème ne se limite pas seulement à la perception d'un montant jugé insuffisant (72,5 %), mais concerne également la base même de cette évaluation, qui se concentre de manière trop étroite sur les biens immobiliers (81,7 %) et est réalisée sans une justification claire (64,2 %). De nombreuses personnes affirment avoir pris connaissance des montants proposés uniquement au moment de la signature des documents administratifs, sans véritable possibilité de négociation, ce qui accentue un sentiment d'injustice et nourrit une méfiance durable envers les institutions impliquées dans le processus d'éviction.

Tableau 1 : Conséquences économiques et suivi post-indemnisation

Indicateur	%
Compensation versée avec retard par rapport au calendrier annoncé	76,7
Baisse des revenus du ménage depuis la relocalisation	69,2
Recours à l'emprunt (proches, épargne, microfinance) pour financer la réinstallation	58,0
Ménages ayant géré seuls logement, activités et scolarisation, sans accompagnement	77,5
Ont bénéficié d'un accompagnement social ou administratif après indemnisation	22,5

Source : Données de terrain, 2026.

Ce tableau met en lumière un problème lié aux retards dans les calendriers, indiquant un taux de 76,7 %. Ce retard entraîne diverses conséquences, notamment une diminution des revenus (69,2 %), un recours accru à l'endettement (58,0 %) et une quasi-absence d'accompagnement (77,5 % des individus se trouvant seuls, contre seulement 22,5 % bénéficiant de soutien). Cette situation touche particulièrement les petits commerçants, les restaurateurs, les pêcheurs, les artisans et les vendeurs ambulants, dont les activités étaient étroitement liées à leur ancien cadre de vie et à la proximité de leur clientèle habituelle.

Les données recueillies auprès des représentants des institutions révèlent une perception notablement différente. En effet, près de 83 % des responsables consultés estiment que les procédures d'indemnisation ont respecté les normes réglementaires nationales ainsi que les attentes des partenaires techniques et financiers. Cependant, plusieurs d'entre eux admettent que les textes en vigueur mettent surtout l'accent sur la valeur économique des biens. Un responsable impliqué dans la mise en œuvre du projet précise :

Les évaluations ont été effectuées selon les barèmes officiellement approuvés. Nous avons collaboré avec des experts en foncier et des commissions techniques pour assurer un certain équilibre entre les ménages. Néanmoins, il est important de souligner que les textes actuels se concentrent principalement sur les biens matériels. Les dimensions sociales, les modes de vie, les solidarités de voisinage et la perte de clientèle sont des aspects difficiles à évaluer. Ces réalités existent bel et bien, mais elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans les mécanismes officiels de compensation. » (Responsable institutionnel, entretien individuel)

Cette perspective contraste fortement avec celle des personnes touchées. Une commerçante déplacée témoigne :

Lorsque les agents sont venus évaluer les maisons, ils ont mesuré tout : les murs, les toits, les arbres, et même la clôture. Mais personne ne s'est soucié de savoir comment nous allions vivre après notre départ. [...] Si l'on se limite aux bâtiments, on pourrait dire que j'ai été indemnisée. Cependant, si l'on considère l'ensemble de ma vie et tout ce que j'ai perdu, alors cette indemnisation ne représente presque rien. » (PAP 18)

Un ancien propriétaire souligne quant à lui les conséquences économiques de l'indemnisation reçue :

Le montant qui nous a été proposé semblait conséquent au début. Cependant, dès que l'on commence à reconstruire une maison ou à acquérir un terrain dans un autre quartier, on réalise rapidement que cette somme est insuffisante. [...] On nous assure que nous avons été indemnisés, mais dans les faits, notre niveau de vie a baissé. Nous avons perdu notre confort, notre stabilité et une part de notre dignité. » (PAP 41)

Enfin, 84,2 % des personnes interrogées expriment le souhait que les futurs projets d'aménagement intègrent des mécanismes de compensation plus globaux, qui incluent un accompagnement économique, un suivi social, une aide à la reconstruction des activités génératrices de revenus, ainsi qu'un dispositif permanent de médiation avec les populations.

2.2. Interactions sociales et rupture des solidarités communautaires

L'analyse des données met en évidence que les déplacements induits par le projet ont profondément reconfiguré les interactions sociales des ménages affectés.

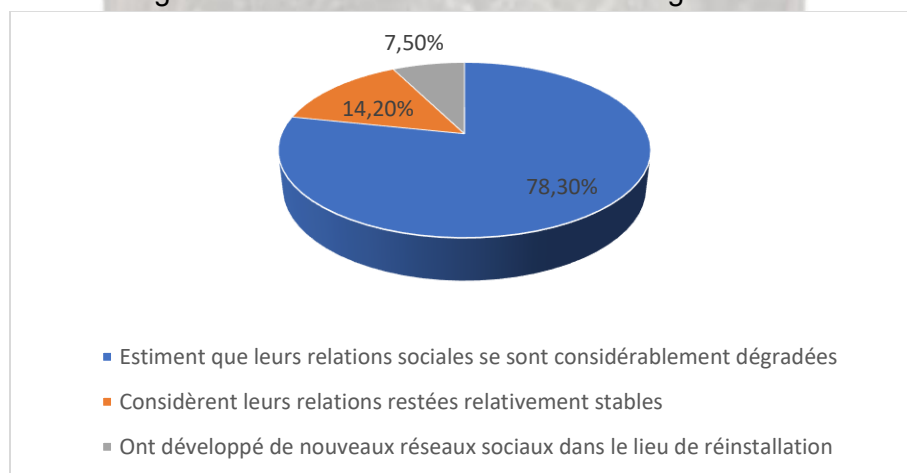


Figure 4 : Perception globale de l'évolution des relations sociales depuis le déplacement

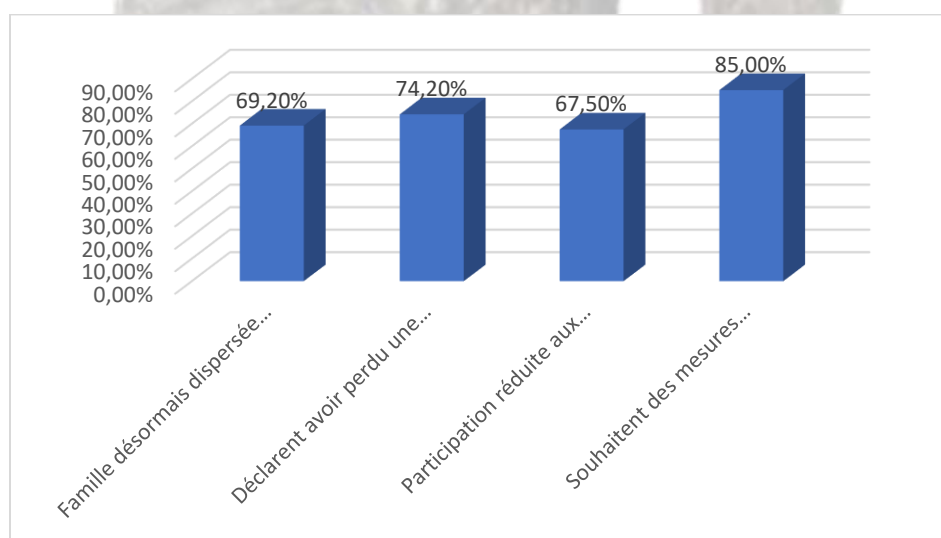
Source : Données de terrain, 2026

Tableau 2 : Évolution de l'entraide, de la confiance et de la participation communautaire

Indicateur	Avant	Après
Entraide de voisinage mobilisable	82,5 %	31,7 %
Relations de confiance avec le voisinage	76,7 %	34,2 %
Participation aux associations, tontines ou organisations communautaires	63,3 %	29,2 %

Source : Données de terrain, 2026.

Le constat général de détérioration, qui s'élève à 78,3 %, se confirme à travers les trois comparaisons avant/après. L'entraide entre voisins a chuté de plus de la moitié, tout comme la confiance entre individus et la participation dans des associations. Ce phénomène est particulièrement accentué chez les ménages installés depuis plus de vingt ans. Par ailleurs, les nouveaux quartiers résidentiels attirent des populations aux parcours variés, qui ne partagent ni les mêmes histoires de résidence ni les mêmes habitudes communautaires, ce qui entrave la réinstauration des mécanismes traditionnels de solidarité.

**Figure 5** : Dispersion familiale, capital social et pratiques culturelles

Source : Données de terrain, 2026

Cette figure présente l'attention du voisinage vers la famille élargie ainsi que les pratiques culturelles. La répartition géographique, qui touche 69,2 % des personnes, influence les formes d'entraide au sein des familles. Parallèlement, la diminution du capital social, qui concerne 74,2 % des individus, entraîne des pertes variées selon les différents profils : pour les commerçants, cela se traduit par une réduction de la clientèle, pour les artisans, par l'affaiblissement de leurs réseaux professionnels, et pour les femmes, par la dégradation des groupes d'entraide.

Une femme qui a été déplacée depuis trois ans évoque les changements dans son réseau social :

Ce n'est pas seulement une maison que nous avons quittée. [...] Auparavant, lorsque mon mari n'était pas là, je pouvais confier les enfants à la voisine pour aller vendre mes produits au marché. [...] Ici, chacun reste chez soi. Nous échangeons parfois des salutations, mais la confiance n'est plus la même. [...] L'argent que je reçois ne compense pas la perte de ces relations. » (PAP 27)

Un ancien chef de quartier souligne les conséquences du déplacement sur la structure communautaire :

Dans notre ancien quartier, tout le monde connaissait les difficultés des autres. [...] Actuellement, les familles sont éparpillées dans plusieurs communes. Les jeunes ont perdu leurs repères, et les anciens ne bénéficient plus de l'autorité qu'ils avaient autrefois, car les groupes se sont désintégrés. » (PAP 44)

Un responsable d'institution admet les limites des interventions publiques face à ces enjeux:

Les études d'impact prennent maintenant davantage en considération les aspects sociaux que par le passé, mais il demeure complexe d'intégrer toutes les dimensions relationnelles dans les dispositifs opérationnels. Nous sommes en mesure d'indemniser un bâtiment, de financer un déménagement ou d'aider dans certaines démarches administratives, mais il n'existe pas d'outil à ce jour qui permette de reconstruire automatiquement les solidarités de voisinage ou les réseaux communautaires. » (Responsable institutionnel)

3.3. Participation des populations et gouvernance des évictions

Les résultats de l'enquête montrent que la participation des PAP au processus de planification, de décision et de mise en œuvre des opérations de déplacement demeure relativement limitée.

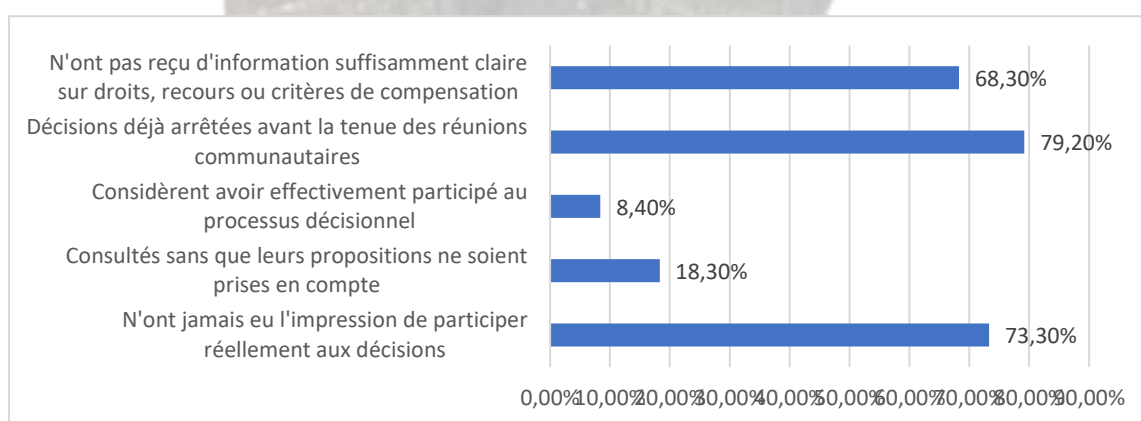


Figure 6 : Perception et qualité de la participation aux décisions

Source : données de terrain, 2026

Ces cinq données sont interconnectées : le sentiment d'exclusion (73,3 %) s'explique par le fait que les décisions étaient souvent prises avant même les réunions (79,2 %). Ces

rencontres servaient principalement à transmettre des informations plutôt qu'à favoriser des échanges constructifs. De plus, il est important de noter qu'une grande majorité des ménages, soit plus des deux tiers, manquaient d'une compréhension précise de leurs droits (68,3 %).

Tableau 3 : Délais, représentation et traitement des réclamations

Indicateur	%
Jugent les délais accordés avant le départ effectif insuffisants	71,7
Absence de représentant permanent des PAP dans les organes de suivi du projet	76,7
Ont tenté d'introduire une réclamation ou une demande de révision	62,5
- parmi eux, plainte sans réponse satisfaisante	58,7
- parmi eux, aucune réponse officielle obtenue	23,4
- parmi eux, préoccupations effectivement examinées	17,9

Source : Données de terrain, 2026

Ce tableau montre une gouvernance à deux niveaux : d'une part, des délais jugés trop courts par 71,7 % des répondants et l'absence d'une représentation continue des personnes affectées, qui atteint 76,7 % ; d'autre part, un système de plaintes auquel 62,5 % des ménages font appel, mais qui aboutit rarement à un examen concret, seulement 17,9 % des cas étant effectivement traités. L'analyse des entretiens met en lumière une grande asymétrie dans l'accès à l'information entre les institutions et les populations concernées, ces dernières n'ayant généralement pas une bonne compréhension des règles juridiques régissant les procédures d'expropriation. Une personne déplacée partage son vécu lors du processus de consultation :

Lorsque les responsables sont venus dans notre quartier, nous pensions qu'ils souhaitaient discuter avec nous pour trouver une solution ensemble. Cependant, nous avons rapidement réalisé que tout avait déjà été décidé. [...] Au final, nous avons eu l'impression que notre présence n'avait pour but que de prouver que la population avait été consultée. » (PAP 33)

Un autre participant évoque les complications rencontrées dans le traitement de sa demande :

Après avoir reçu le montant de mon indemnisation, j'ai soumis plusieurs requêtes car je pensais qu'il y avait des erreurs dans l'évaluation de mes biens. [...] Finalement, les travaux ont commencé et j'ai quitté les lieux sans jamais recevoir de réponse officielle. » (PAP 52)

Un responsable technique admet les limites de l'exercice :

Nous avons effectivement tenu plusieurs consultations publiques conformément aux exigences des procédures nationales et des partenaires techniques. Toutefois, il est important de reconnaître que les attentes des populations

dépassaient souvent ce que le projet pouvait réellement offrir. » (Responsable institutionnel)

Enfin, 87,5 % des personnes interrogées estiment que les projets d'aménagement futurs devraient favoriser une participation véritable des populations dès les premières étapes de conception.

3.4. Stratégies d'adaptation, de négociation et de contestation

L'analyse des données montre que les déplacements n'ont pas uniquement produit des situations de vulnérabilité ; ils ont aussi suscité des stratégies d'adaptation, de négociation et de contestation, dont l'intensité varie selon les ressources économiques, le niveau d'instruction, les réseaux sociaux et le statut foncier des ménages.

Tableau 4 : Stratégies actives mobilisées par les ménages

Type de stratégie	% de ménages concernés
Adaptation économique (reconversion, nouvelle activité, diversification des revenus)	66,7
Recours au soutien des réseaux familiaux, religieux ou d'entraide	61,7
Démarche de négociation auprès des autorités administratives	54,2
Participation à une initiative collective (comités, recours collectifs, société civile)	48,3
Recours à des intermédiaires informels (chefs de quartier, personnes influentes)	35,0

Source : Données de terrain, 2026

Ce tableau présente un répertoire d'actions graduelles, allant de l'adaptation individuelle (66,7 %) à la mobilisation collective (48,3 %), en passant par la négociation directe (54,2 %) et l'utilisation d'intermédiaires (35,0 %). Ces approches ne s'excluent pas mutuellement : un même ménage peut adopter plusieurs de ces stratégies. Parmi les 66,7 % qui ont mis en œuvre une adaptation économique, on observe la reconversion professionnelle (38,3 %), la création d'une nouvelle activité (24,2 %) ainsi que la diversification des sources de revenus (37,5 %). Toutefois, plus de la moitié de ces ménages (57,5 %) rapportent que leurs revenus demeurent inférieurs à ceux qu'ils percevaient auparavant. En ce qui concerne les 54,2 % qui ont initié une négociation, 43,1 % d'entre eux ont réitéré leurs demandes sans parvenir à des changements significatifs, ce qui indique une tendance à privilégier le dialogue institutionnel avant d'explorer d'autres formes d'action.

Tableau 5 : Conformité, renoncement et attentes pour l'avenir

Indicateur	%
Se sont conformés aux décisions administratives malgré leur insatisfaction	41,7
Ont progressivement renoncé à poursuivre leurs revendications après des démarches infructueuses	58,3
Souhaitent des dispositifs futurs de médiation sociale, d'accompagnement juridique et de suivi économique	89,2

Source : Données de terrain, 2026

Ce tableau (5), contrairement au premier, rassemble les attitudes de désengagement ou de non-mobilisation. La conformité initiale, qui représente 41,7 %, est souvent due à la peur de perdre des indemnités ou à un manque de connaissance des procédures. Cela se combine avec le renoncement progressif observé chez une majorité de ménages au fil du temps, qui atteint 58,3 %. Bien que ces deux éléments ne soient pas directement comparables (le premier reflète une attitude immédiate, tandis que le second témoigne d'une évolution après plusieurs démarches), ils aboutissent à une conclusion similaire : un souhait largement partagé pour des dispositifs permanents de médiation à l'avenir, exprimé par 89,2 % des personnes interrogées.

Un commerçant déplacé illustre ce passage de la négociation vers une acceptation résignée en déclarant :

Quand nous avons appris que notre quartier allait être libéré, j'ai d'abord pensé qu'il serait possible de négocier avec les autorités pour obtenir un délai supplémentaire. [...] Au fil du temps, il est devenu évident que les décisions clés avaient déjà été prises. [...] Je ne parle plus de compensation ; désormais, je cherche simplement à reconstruire ma vie progressivement.

Une femme déplacée souligne l'importance de l'action collective :

Au début, chacun accomplissait ses démarches individuellement. [...] Nous avons formé un groupe de représentants pour défendre les intérêts de toutes les familles. [...] Nous avons réalisé que notre force principale résidait dans notre capacité à rester unis malgré le déplacement.

Un responsable institutionnel souligne la variété des attitudes rencontrées :

Nous avons constaté différentes réactions chez les personnes touchées. Certaines ont rapidement accepté les propositions de l'administration, d'autres ont souhaité négocier des éléments des compensations, tandis qu'un troisième groupe a préféré recourir à des actions administratives ou collectives. [...] Il est important de noter que la capacité de négociation des ménages variait considérablement selon leur niveau d'information, leurs ressources économiques ou leur soutien juridique.

Les ménages estiment que les conflits survenus durant le processus auraient pu être réduits si les espaces de dialogue avaient été plus inclusifs et si les mécanismes de négociation

avaient eu un réel impact sur les décisions publiques. L'ensemble de ces résultats montre que les personnes touchées ne restent pas passives face aux changements imposés par les projets d'aménagement. Elles mobilisent, selon leurs ressources et leurs contraintes, une palette de stratégies qui inclut l'adaptation économique, le recours à la solidarité sociale, la négociation institutionnelle, la mobilisation collective, l'acceptation contrainte et la contestation. Ces parcours variés illustrent la complexité des interactions entre les populations déplacées et les acteurs institutionnels, mettant en lumière que les réponses sociales aux évictions résultent de rapports de pouvoir, de capacités d'action et de marges de manœuvre inégalement réparties entre les différents acteurs impliqués dans le projet.

4. Discussion

Les données collectées permettent d'analyser dans quelle mesure les dispositifs de réinstallation actuels négligent les dimensions socioculturelles de la vulnérabilité. Ils mettent également en lumière comment la rupture des liens sociaux et géographiques modifie les parcours des ménages touchés par le projet d'aménagement de la Route des Pêches. Le premier constat issu de l'enquête confirme largement les hypothèses du modèle IRR de Cernea (1997). Les données révèlent que le système d'indemnisation, bien que jugé conforme aux normes réglementaires par la plupart des responsables institutionnels interrogés, ne parvient pas à couvrir l'ensemble des risques de dégradation économique identifiés par ce modèle. La tendance à évaluer principalement les biens matériels, au détriment des pertes économiques, relationnelles et symboliques, illustre exactement ce que Cernea qualifiait comme l'angle mort des systèmes de compensation habituels. Ce constat rejoint également les analyses de F. Vanclay (2003), qui affirment que l'évaluation des impacts sociaux des projets d'aménagement est trop souvent subordonnée aux exigences techniques et économiques. Il fait aussi écho aux travaux de J.-P. Olivier de Sardan (1995), qui démontre que les institutions de développement s'appuient souvent sur une socio-anthropologie simpliste des populations affectées, sans intégrer une analyse approfondie des dynamiques sociales locales dans la conception de leurs dispositifs. L'ampleur de l'endettement et la baisse prolongée des revenus observées chez de nombreux ménages confirment la pertinence du cadre des moyens de subsistance durables proposé par R. Chambers et G. Conway (1992). Le manque d'accompagnement après la réinstallation révélé par notre recherche corrobore les observations de T. Downing (2002) et de C. de Wet (2005), qui soutiennent que les dispositifs de réinstallation planifiée échouent souvent à rétablir durablement les moyens de subsistance des populations déplacées, car ils se limitent à l'étape du versement financier sans soutenir la reconstruction des parcours de vie.

Les résultats concernant les interactions sociales apportent une contribution empirique à un aspect du modèle de Cernea qui est souvent moins exploré que les dimensions économiques, à savoir la désintégration communautaire. La chute des taux d'entraide de voisinage, de confiance interpersonnelle et de participation associative après le déplacement peut être interprétée à travers le concept de capital social développé par P. Bourdieu (1980), qui fait référence à l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles

issues d'un réseau durable de relations d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance. Ce que perdent les ménages déplacés ne se limite donc pas à un réseau de contacts, mais inclut un capital accumulé sur plusieurs décennies, difficile à reconstituer dans un nouvel environnement résidentiel. Cette analyse rejoint celle de J. Coleman (1988), qui considère que le capital social repose sur des obligations et des attentes mutuelles, des canaux d'information et des normes partagées. Trois dimensions que notre enquête montre précisément fragilisées après le déplacement, que ce soit par la diminution de l'entraide, la perte des canaux d'information communautaires ou l'effritement des normes de réciprocité qui structuraient l'ancien quartier. Ce constat converge également avec les réflexions de G. Balandier (1955) sur la profondeur des transformations sociales engendrées par l'urbanisation en Afrique, et suggère que l'évaluation de la performance sociale d'un projet ne doit pas se fonder uniquement sur des indicateurs économiques individuels, mais doit aussi prendre en compte la vitalité des réseaux collectifs qui organisent la vie quotidienne des populations concernées.

Le deuxième cadre théorique utilisé dans cette recherche, la sociologie des logiques d'acteurs développée par Crozier et Friedberg en 1977, trouve une confirmation claire dans les résultats liés à la participation et à la gouvernance des évictions. Le fossé entre la participation formellement prévue par les institutions et celle réellement vécue par les ménages met en lumière le décalage que Crozier et Friedberg avaient identifié entre les règles officielles d'une organisation et les dynamiques de pouvoir qui s'y exercent. Les réunions communautaires, présentées par les institutions comme des espaces de dialogue, sont perçues par la plupart des participants comme de simples formalités où des décisions déjà prises sont simplement ratifiées. L'asymétrie d'information entre les institutions et les populations déplacées, ainsi que l'inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes, illustrent ce déséquilibre structurel des relations de pouvoir.

Les résultats concernant les stratégies d'adaptation, de négociation et de contestation permettent également de relier les deux cadres théoriques de cette recherche. Plutôt que de se contenter d'une posture de victime, les ménages déplacés élaborent des répertoires d'action variés qui s'alignent avec les typologies de C. Tilly et S. Tarrow dans leurs recherches sur l'action collective. La résistance observée chez certains ménages, à travers la création de comités de défense ou l'engagement dans des actions collectives, s'inscrit dans la continuité des travaux d'A. Oliver-Smith, qui affirme que les populations déplacées ne sont jamais de simples victimes passives des projets de développement. Elles sont capables de mobiliser des formes de résistance allant de la négociation discrète à l'organisation d'actions collectives, même face à des rapports de force défavorables. Cependant, l'évolution vers une attitude résignée chez la majorité des ménages, après plusieurs tentatives infructueuses, souligne également les limites de cette mobilisation, que Crozier et Friedberg avaient analysées en termes de marges de manœuvre inégales entre les acteurs organisationnels.

Le sentiment d'injustice, fréquemment exprimé par les personnes touchées, ne se limite pas à une insatisfaction concernant le montant des compensations, mais englobe également le mépris ressenti à l'égard de leur parcours de vie et de leur histoire résidentielle. Ce phénomène peut être éclairé par le débat théorique entre N. Fraser et A. Honneth (2003) sur la relation entre redistribution et reconnaissance. Ce débat souligne que la justice sociale ne peut se réduire à l'une ou l'autre de ces dimensions, que ce soit la répartition matérielle des ressources ou la reconnaissance symbolique des identités et des expériences, sans risquer de laisser certaines revendications insatisfaites. Dans notre contexte, ce cadre suggère que le système de compensation, en se focalisant uniquement sur la redistribution financière, néglige la dimension de reconnaissance que réclament également les ménages déplacés, à savoir la validation de la valeur de ce qui a été perdu, au-delà de sa simple évaluation monétaire. L'interaction entre le modèle IRR de Cernea, la sociologie des logiques d'acteurs de Crozier et Friedberg, ainsi que les apports complémentaires discutés ici, notamment en ce qui concerne le capital social et la reconnaissance, permet de mieux comprendre la nature des pertes subies par les populations déplacées et les mécanismes relationnels qui expliquent la faible performance sociale du dispositif de gouvernance analysé.

Ce constat gagne à être resitué parmi d'autres expériences ouest-africaines d'éviction urbaine, y compris à Cotonou même. N. M. Yèdji (2024) documente le cas du quartier voisin de Fiyégnon I, situé sur le même corridor littoral, où la démolition des habitations s'est déroulée sans recensement préalable ni indemnisation formalisée, une opération qu'Amnesty International (2023) qualifie d'expulsion pure et simple plutôt que de réinstallation planifiée. Comparé à ce cas, le dispositif observé ici pour la Route des Pêches, avec ses barèmes officiels, ses commissions d'évaluation et son mécanisme de plaintes, apparaît nettement plus institutionnalisé ; l'insatisfaction des ménages qu'il suscite malgré cela tient donc moins à l'absence de procédures qu'à leur portée limitée, un défaut d'exécution plutôt qu'un défaut de conception, pour reprendre les termes de Crozier et Friedberg. Le cas ivoirien étudié par C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo (2014) fournit un point de comparaison supplémentaire : les opérations de déguerpissement menées à Abidjan échappent au régime juridique de l'expropriation et n'ouvrent donc droit à aucune compensation, ce qui prive d'emblée les populations concernées de tout espace de négociation, à la différence des ménages de la Route des Pêches, qui disposent au moins d'un dispositif à contester. Ce faisceau de comparaisons montre que la variable décisive n'est pas la présence de règles formelles de réinstallation, de plus en plus répandues sous l'effet des exigences des bailleurs internationaux, mais le degré auquel leur mise en œuvre intègre les pertes non matérielles du déplacement.

Conclusion

Cette recherche a permis de comprendre les interactions sociales qui émergent autour des déplacements causés par des projets urbains à Cotonou, en se basant sur le projet d'aménagement de la Route des Pêches et de la modernisation du littoral. L'objectif central de ce travail était d'analyser dans quelle mesure les mécanismes de réinstallation actuels

ignorent les dimensions socioculturelles de la vulnérabilité, ainsi que d'analyser comment la rupture des liens sociaux et spatiaux redéfinit les parcours des ménages touchés, oscillant entre acceptation, négociation et contestation des dispositifs de compensation. Les résultats obtenus soutiennent cette hypothèse : un système d'indemnisation focalisé sur l'évaluation matérielle des biens et sourd aux pertes relationnelles et symboliques ; une désintégration des solidarités communautaires que la seule perte de logement ne suffit pas à expliquer ; une participation aux décisions restée largement formelle, minée par une forte asymétrie d'information ; et des ménages qui, loin de subir passivement ces transformations, alternent entre adaptation économique, négociation et résignation selon les ressources dont ils disposent.

L'approche combinée du modèle de pauvreté et de reconstruction de Cernea et de la sociologie des logiques d'acteurs de Crozier et Friedberg s'est avérée particulièrement pertinente pour saisir cette dynamique duale, le premier cadre documentant la nature et l'ampleur des pertes rencontrées par les ménages, le second éclairant les rapports de pouvoir qui régissent les interactions entre promoteurs, institutions et populations touchées ; les contributions complémentaires liées au capital social et aux théories de la reconnaissance ont permis d'approfondir la compréhension des dimensions relationnelles de cette vulnérabilité, au-delà des seules pertes matérielles. Ces résultats confirment l'hypothèse principale de la recherche : la faible performance sociale du projet de la Route des Pêches ne découle pas tant de l'absence de dispositifs formels de gouvernance. Comparativement étoffés, on l'a vu, au regard d'autres expériences ouest-africaines de déplacement induit, que de l'insuffisance de leur mise en œuvre effective, en matière de coordination institutionnelle, de participation réelle des ménages déplacés et de suivi après l'éviction. Ils valident également les trois hypothèses secondaires de l'étude : une coordination institutionnelle fragmentée, une participation principalement consultative, et un suivi post-réinstallation quasi inexistant. D'un point de vue pratique, ces résultats invitent les responsables de projets d'infrastructures urbaines à dépasser la logique indemnitaire, en intégrant des mécanismes durables d'accompagnement social et économique, des espaces de concertation dotés d'une réelle capacité d'influence sur les décisions, et un suivi à long terme des parcours des ménages déplacés, c'est-à-dire des attentes que partage la grande majorité des personnes interrogées.

Cependant, cette recherche présente des limites qu'il est important de souligner. Étant centrée sur un cas unique, ses conclusions ne peuvent pas être généralisées sans prudence à tous les projets d'infrastructures urbaines au Bénin ou en Afrique de l'Ouest, étant donné que les configurations institutionnelles, foncières et sociales diffèrent considérablement selon les contextes. Des recherches comparatives sur d'autres projets de déplacements induits pourraient permettre de vérifier la portée des résultats et d'affiner la compréhension des conditions dans lesquelles la performance sociale des dispositifs de réinstallation peut être améliorée. Une attention particulière pourrait également être portée dans de futures recherches sur les trajectoires à long terme des ménages déplacés, afin d'évaluer si les pertes observées quelques années après le déplacement diminuent, se stabilisent ou

s'aggravent avec le temps, et si les stratégies de mobilisation collective identifiées dans cette recherche parviennent, au fil du temps, à influencer les pratiques institutionnelles de gouvernance des évictions.

Références bibliographiques

AMNESTY INTERNATIONAL, 2023, *Chassés pour planter des cocotiers*, Londres, Amnesty International.

BALANDIER Georges, 1955, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, PUF, 511 p.

BAYART Jean-François, 1989, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.

BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social : notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, pp. 2-3.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « "Déguerpir" pour reconquérir l'espace public à Abidjan », *L'Espace Politique*, n°22.

CEFAÏ Daniel, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 727 p.

CERNEA Michael, 1997, « The Risks and Reconstruction Model for Resettling Displaced Populations », *World Development*, vol. 25, n°10, pp. 1569-1587.

CHAMBERS Robert et CONWAY Gordon, 1992, « Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century », *IDS Discussion Paper*, n°296, 33 p.

COLEMAN James, 1988, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, Supplément, pp. S95-S120.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'Acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 445 p.

DE WET Chris (dir.), 2005, *Development-induced Displacement: Problems, Policies and People*, New York/Oxford, Berghahn Books, 275 p.

DOWNING Theodore, 2002, *Avoiding New Poverty: Mining-Induced Displacement and Resettlement*, Londres, IIED/WBCSD, 20 p.

FRASER Nancy et HONNETH Axel, 2003, *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, Londres/New York, Verso, 276 p.

HONNETH Axel, 1992, *Kampf um Anerkennung: Zur moralischen Grammatik sozialer Konflikte*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 301 p.

OLIVER-SMITH Anthony, 2005, « Displacement, Resistance and the Critique of Development: From the Grass Roots to the Global », in DE WET Chris (dir.), *Development-induced Displacement: Problems, Policies and People*, New York/Oxford, Berghahn Books, pp. 141-179.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1995, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille/Paris, APAD-Karthala, 221 p.

SCUDDER Thayer et COLSON Elizabeth, 1982, « From Welfare to Development: A Conceptual Framework for the Analysis of Dislocated People », in HANSEN Art et OLIVER-SMITH Anthony (dir.), *Involuntary Migration and Resettlement*, Boulder, Westview Press, pp. 267-287.

TARROW Sidney, 1994, *Power in Movement: Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 251 p.

TILLY Charles, 1978, *From Mobilization to Revolution*, Reading (Massachusetts), Addison-Wesley, 349 p.

VANCLAY Frank, 2003, « International Principles for Social Impact Assessment », *Impact Assessment and Project Appraisal*, vol. 21, n°1, pp. 5-11.

YÈDJI Narcisse Martial, 2024, « Cotonou (Bénin) : la ville des déguerpis. Évictions et vulnérabilisation des classes populaires », *Anthropologie & développement*, n°55, pp. 219-239.